

Image not found or type unknown



Partir d un logement sans preavis car pas de chauffage

Par **estelle65**, le **24/03/2009** à **14:31**

bonjour. Je suis en location d'un appartement depuis bientôt 3 ans et depuis le mois de septembre (soit 6 mois) je n'ai plus de chauffage (la cuve à fioul qui est enterrée c'est trouée est remplie d'eau le propriétaire en a mis une nouvelle mais la chaudière n'a toujours pas été rebranchée à la nouvelle cuve) de plus j'ai des gouttières dans la cuisine et les chambres toutes moisies. Si je trouve un autre appartement puis-je quitter celui-là sans donner de préavis? merci